



Taux de prime au Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (RACGFP)

Publié : le 2024-03-25

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2024

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT1-66F-PDF
ISSN: 2817-2833

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse www.canada.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Monthly PSMIP Premium Rates effective April 1, 2024

Taux de prime au Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (RACGFP)

▼ 2024

Taux de prime mensuels au RACGFP en vigueur le 1er avril 2024

Les taux de prime pour les assurances suivantes ont changé :

1. Régime principal - Assurance-vie supplémentaire
2. Régime du groupe de la direction - Assurance-vie de base
3. Régime du groupe de la direction - Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident

Un congé de prime de 12 mois est en vigueur pour les avantages suivants :

1. Régime principal - Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident
2. Régime principal - Protection des personnes à charge
3. Régime du groupe de la direction - Protection des personnes à charge
4. Régime des membres du parlement - Assurance-vie de base

5. Régime des membres du parlement - Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident

6. Régime des juges - Protection des personnes à charge

Régime principal (primes versées par l'employé)

Assurance-vie de base

(Taux par 1 000 \$ de salaire assuré)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,0255 \$	0,0170 \$
31-35	0,0255 \$	0,0255 \$
36-40	0,0425 \$	0,0255 \$
41-45	0,0680 \$	0,0425 \$
46-50	0,1190 \$	0,0850 \$
51-55	0,1870 \$	0,1360 \$
56-60	0,2975 \$	0,2125 \$
61-65	0,4930 \$	0,3400 \$
66-70	0,5695 \$	0,4250 \$
71-75	0,2635 \$	0,2125 \$
76-80	0,1870 \$	0,1530 \$
81 ans et plus	0,2805 \$	0,2295 \$

Assurance-vie supplémentaire

(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,0192 \$	0,0096 \$
31-35	0,0192 \$	0,0192 \$
36-40	0,0240 \$	0,0192 \$

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
41-45	0,0384 \$	0,0288 \$
46-50	0,0624 \$	0,0480 \$
51-55	0,1104 \$	0,0768 \$
56-60	0,1680 \$	0,1248 \$
61-65	0,3456 \$	0,2386 \$
66-70	0,3849 \$	0,2932 \$
71-75	0,1901 \$	0,1521 \$
76-80	0,1152 \$	0,0960 \$
81 ans et plus	0,1728 \$	0,1440 \$

Protection des personnes à charge

1. Enfants seulement (Congé de taux de prime)
2. Conjoint et enfants ou conjoint seulement (Congé de taux de prime)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 26 ans	0,00 \$	0,00 \$
26-30	0,00 \$	0,00 \$
31-35	0,00 \$	0,00 \$
36-40	0,00 \$	0,00 \$
41-45	0,00 \$	0,00 \$
46-50	0,00 \$	0,00 \$
51-55	0,00 \$	0,00 \$
56-60	0,00 \$	0,00 \$
61-65	0,00 \$	0,00 \$
66-70	0,00 \$	0,00 \$
71-80	0,00 \$	0,00 \$

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
81 ans et plus	0,00 \$	0,00 \$

Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident (ADMA)

Les taux sont de 0,00 \$ par tranche de 25 000 \$ (maximum de 10 tranches)
(Congé de taux de prime)

Assurance-invalidité de longue durée (AILD) (protection à coûts partagés)

1,40 \$ par 1 000 \$ de salaire assuré

L'employeur verse 85 % de la prime (1,19 \$) pour les employés exclus et 100 % pour les membres de la direction et les équivalents.

Régime du groupe de la direction (primes versées par l'employeur)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	0,1008 \$	par 1 000 \$ d'assurance
Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident	1,75 \$	pour 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,00 \$	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	1,45 \$	par 1 000 \$ d'assurance

Régime des membres du parlement (primes versées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
------------------------------	----------------------------	-------------------

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	0,00 \$	par 1 000 \$ d'assurance
Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident	0,00 \$	pour 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,92 \$	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	2,40 \$	par 1 000 \$ d'assurance

Régime des juges (primes versées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	0,334 \$	par 1 000 \$ d'assurance
Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident	2,50 \$	pour 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,00 \$	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	3,40 \$	par 1 000 \$ d'assurance

▼ 2023

Taux de prime mensuels au RACGFP en vigueur le 1er avril 2023

Une exonération de primes et réduction du taux de 15 % ont été appliquées à la prestation suivante :

1. Régime principal – Assurance-vie de base

Un congé de prime de 12 mois est en vigueur pour les avantages suivants :

2. Régime principal - Assurance-vie supplémentaire
3. Régime principal - Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident
4. Régime principal - Couverture des personnes à charge
5. Régime du groupe de la direction – Assurance-vie de base
6. Régime du groupe de la direction – ADMA
7. Régime du groupe de la direction - Couverture des personnes à charge
8. Régime des membres du parlement – Assurance-vie de base
9. Régime des membres du parlement - Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident

Régime principal (primes versées par l'employé)

Assurance-vie de base

(Taux par 1 000 \$ de salaire assuré)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,0255 \$	0,0170 \$
31-35	0,0255 \$	0,0255 \$
36-40	0,0425 \$	0,0255 \$
41-45	0,0680 \$	0,0425 \$
46-50	0,1190 \$	0,0850 \$
51-55	0,1870 \$	0,1360 \$
56-60	0,2975 \$	0,2125 \$
61-65	0,4930 \$	0,3400 \$
66-70	0,5695 \$	0,4250 \$
71-75	0,2635 \$	0,2125 \$

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
76-80	0,1870 \$	0,1530 \$
81 ans et plus	0,2805 \$	0,2295 \$

**Assurance-vie supplémentaire
(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré) (Congé de taux de prime)**

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,00 \$	0,00 \$
31-35	0,00 \$	0,00 \$
36-40	0,00 \$	0,00 \$
41-45	0,00 \$	0,00 \$
46-50	0,00 \$	0,00 \$
51-55	0,00 \$	0,00 \$
56-60	0,00 \$	0,00 \$
61-65	0,00 \$	0,00 \$
66-70	0,00 \$	0,00 \$
71-75	0,00 \$	0,00 \$
76-80	0,00 \$	0,00 \$
81 ans et plus	0,00 \$	0,00 \$

Couverture des personnes à charge

1. Enfants seulement (Congé de taux de prime)
2. Conjoint et enfants ou conjoint seulement (Congé de taux de prime)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 26 ans	0,00 \$	0,00 \$
26-30	0,00 \$	0,00 \$

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
31-35	0,00 \$	0,00 \$
36-40	0,00 \$	0,00 \$
41-45	0,00 \$	0,00 \$
46-50	0,00 \$	0,00 \$
51-55	0,00 \$	0,00 \$
56-60	0,00 \$	0,00 \$
61-65	0,00 \$	0,00 \$
66-70	0,00 \$	0,00 \$
71-80	0,00 \$	0,00 \$
81 ans et plus	0,00 \$	0,00 \$

Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident (ADMA)

Les taux sont de 0,00 \$ par tranche de 25 000 \$ (maximum de 10 tranches)

(Congé de taux de prime)

Assurance-invalidité de longue durée (couverture à coûts partagés)

1,40 \$ par 1 000 \$ de salaire assuré

L'employeur verse 85 % de la prime (1,19 \$) pour les employés exclus et 100 % pour les membres de la direction et les équivalents.

Régime du groupe de la direction (primes versées par l'employeur)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Couverture
Assurance-vie de base	0,00 \$	par 1 000 \$ d'assurance

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Couverture
Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident	0,00 \$	pour 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,00 \$	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	1,45 \$	par 1 000 \$ d'assurance

Régime des membres du parlement (primes versées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Couverture
Assurance-vie de base	0,00 \$	par 1 000 \$ d'assurance
Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident	0,00 \$	pour 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,92 \$	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	2,40 \$	par 1 000 \$ d'assurance

Régime des juges (primes versées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Couverture
Assurance-vie de base	0,334 \$	par 1 000 \$ d'assurance
Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident	2,50 \$	pour 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	2,25 \$	indépendamment de la situation familiale

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Couverture
Assurance-vie à la retraite	3,40 \$	par 1 000 \$ d'assurance

▼ 2022

Taux de prime mensuels au RACGFP en vigueur le 1er avril 2022

Un congé de prime de 12 mois est en vigueur pour les avantages suivants :

1. Régime principal – Assurance vie de base
2. Régime principal - Assurance-vie supplémentaire
3. Régime du groupe de la direction - Assurance vie de base
4. Régime des membres du parlement - Assurance vie de base
5. Régime des juges - Assurance vie de base
6. Régime principal – ADMA
7. Régime principal – Couverture des personnes à charge
8. Régime du groupe de la direction - ADMA
9. Régime du groupe de la direction - Couverture des personnes à charge
10. Régime des membres du parlement – ADMA

Régime principal (primes versées par l'employé)

Assurance-vie de base

(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré) (Congé de taux de prime)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,00 \$	0,00 \$
31-35	0,00 \$	0,00 \$

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
36-40	0,00 \$	0,00 \$
41-45	0,00 \$	0,00 \$
46-50	0,00 \$	0,00 \$
51-55	0,00 \$	0,00 \$
56-60	0,00\$	0,00 \$
61-65	0,00 \$	0,00 \$
66-70	0,00 \$	0,00 \$
71-75	0,00 \$	0,00 \$
76-80	0,00 \$	0,00 \$
81 ans et plus	0,00 \$	0,00 \$

**Assurance-vie supplémentaire
(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré)**

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,00 \$	0,00 \$
31-35	0,00 \$	0,00 \$
36-40	0,00 \$	0,00 \$
41-45	0,00 \$	0,00 \$
46-50	0,00 \$	0,00 \$
51-55	0,00 \$	0,00 \$
56-60	0,00 \$	0,00 \$
61-65	0,00 \$	0,00 \$
66-70	0,00 \$	0,00 \$
71-75	0,00 \$	0,00 \$
76-80	0,00 \$	0,00 \$

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
81 ans et plus	0,00 \$	0,00 \$

Personnes à charge

1. Enfants seulement : 0,00 \$ (congé de taux de prime)
2. Conjoint et enfants ou conjoint seulement (congé de taux de prime)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 26 ans	0,00 \$	0,00 \$
26-30	0,00 \$	0,00 \$
31-35	0,00 \$	0,00 \$
36-40	0,00 \$	0,00 \$
41-45	0,00 \$	0,00 \$
46-50	0,00 \$	0,00 \$
51-55	0,00 \$	0,00 \$
56-60	0,00 \$	0,00 \$
61-65	0,00 \$	0,00 \$
66-70	0,00 \$	0,00 \$
71-80	0,00 \$	0,00 \$
81 ans et plus	0,00 \$	0,00 \$

Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident (ADMA)

Les taux sont de 0,00 \$ par tranche de 25 000 \$ (maximum de 10 tranches)
(congé de taux de prime)

Assurance-invalidité de longue durée (couverture à coûts partagés)

1,40 \$ par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré

L'employeur verse 85 % de la prime (1,19 \$) pour les employés exclus et 100 % pour les membres de la direction et les équivalents.

Régime du groupe de la direction (primes versées par l'employeur)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	0,00 \$ (congé de taux de prime)	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA ¹	0,00 \$ (congé de taux de prime)	pour 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,00 \$ (congé de taux de prime)	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	1,45 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

Régime des membres du parlement (primes versées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	0,00 \$ (congé de taux de prime)	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA ¹	0,00 \$ (congé de taux de prime)	pour 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,92 \$	indépendamment de la situation familiale

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie à la retraite	2,40 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

Régime des juges (primes versées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base Taux à compter du 1er janvier 2022	0,00 \$ (congé de taux de prime)	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA ¹	2,50 \$	pour 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	2,25 \$	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	3,40 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

Notes en bas de page

¹ ADMA : Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident

▼ 2021

Taux de prime mensuels au RACGFP en vigueur le 1^{er} avril 2021

Un congé de prime de 12 mois est en vigueur pour les avantages suivants :

1. Régime principal - Assurance-vie de base
2. Régime principal – Prestations des personnes à charge
3. Régime principal - Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident
4. Régime du groupe de la direction - Personnes à charge
5. Membres du parlement- Assurance vie de base
6. Membres du parlement - Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident

Régime principal (primes versées par l'employé)

Assurance-vie de base

(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré) (Congé de taux de prime)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,0 \$	0,0 \$
31-35	0,0 \$	0,0 \$
36-40	0,0 \$	0,0 \$
41-45	0,0 \$	0,0 \$
46-50	0,0 \$	0,0 \$
51-55	0,0 \$	0,0 \$
56-60	0,0 \$	0,0 \$
61-65	0,0 \$	0,0 \$
66-70	0,0 \$	0,0 \$
71-75	0,0 \$	0,0 \$
76-80	0,0 \$	0,0 \$
81 ans et plus	0,0 \$	0,0 \$

Assurance-vie supplémentaire
(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,02 \$	0,01 \$
31-35	0,02 \$	0,02 \$
36-40	0,03 \$	0,02 \$
41-45	0,05 \$	0,04 \$
46-50	0,08 \$	0,06 \$
51-55	0,14 \$	0,10 \$
56-60	0,21 \$	0,16 \$
61-65	0,43 \$	0,30 \$
66-70	0,48 \$	0,37 \$
71-75	0,24 \$	0,19 \$
76-80	0,14 \$	0,12 \$
81 ans et plus	0,22 \$	0,18 \$

Personnes à charge

1. Enfants seulement : 0,0 \$ (congé de taux de prime)
2. Conjoint et enfants ou conjoint seulement (congé de taux de prime)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 26 ans	0,0 \$	0,0 \$
26-30	0,0 \$	0,0 \$
31-35	0,0 \$	0,0 \$
36-40	0,0 \$	0,0 \$
41-45	0,0 \$	0,0 \$
46-50	0,0 \$	0,0 \$

51-55	0,0 \$	0,0 \$
56-60	0,0 \$	0,0 \$
61-65	0,0 \$	0,0 \$
66-70	0,0 \$	0,0 \$
71-80	0,0 \$	0,0 \$
81 ans et plus	0,0 \$	0,0 \$

Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident (ADMA)

Les taux sont de 0,00 \$ par tranche de 25 000 \$ (maximum de 10 tranches)

(Congé de taux de prime)

Assurance-invalidité de longue durée (couverture à coûts partagés)

1,40 \$ par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré

L'employeur verse 85 % de la prime (1,19 \$) pour les employés exclus et 100 % pour les membres de la direction et les équivalents.

Régime du groupe de la direction (primes versées par l'employeur)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	0,126 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA *	1,75 \$	pour une protection de 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,00 \$ (Congé de taux de prime)	indépendamment de la situation familiale

Assurance-vie à la retraite	1,45 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
------------------------------------	---------	-------------------------------------

Régime des membres du parlement (primes versées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	0,00 \$ (congé de taux de prime)	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA *	0,00 \$ (congé de taux de prime)	pour une protection de 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	0,92 \$	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	2,40 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

Régime des juges (primes versées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base Taux à compter du 1er janvier 2021	0,334 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA *	2,50 \$	pour une protection 250 000 \$ d'assurance
Personnes à charge	2,25 \$	indépendamment de la situation familiale
Assurance-vie à la retraite	3,40 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

*

ADMA : Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident

▼ Archives

Taux de prime mensuels archivées

Nos taux de prime archivées peuvent être trouvées dans la [collection des publications du gouvernement du Canada](#).